



COMMUNE DE TOURRETTES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT, le Vingt-neuf Mai

Le Conseil Municipal de la commune de TOURRETTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Camille BOUGE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 mai 2017

Secrétaire de séance : M. Antoine DUBOIS

Nombre de conseillers : En exercice : 23 Présents : 20

Nombre de suffrages exprimés : 23 – Votes pour : 23 – Votes contre : 0 – Abstention : 0 – Votes blancs ou nuls : 0

Etaient présents M. AUFFRET - R. AUBAULT - A-M. GAUBERTI – G. BARRA – JL. GIRAUD- **Adjoints**
S. ALLEG – N. BARRECA - S. BEURRIER - A. DUBOIS – J. ROBERT HENSELER –
C. LUBRANO LAVADERA - A. PELLEGRINO – N. PERRICHON – J. RAYNAUD - A. RASKIN –
J. TOCQUER – C. VELAY – S. LELUIN - M. RAYNAUD, **Conseillers Municipaux**

Absents excusés : E. MENUET (pouvoir à A-M GAUBERTI) N. PERRICHON (pouvoir à C. BOUGE) -
J-C. SANSONI (pouvoir à M. AUFFRET)

**VALORISATION DU PATRIMOINE – TRAVAUX DE STRUCTURE ET D'HABILLAGE
DU CLOCHER DE L'EGLISE**

M. le Maire expose que le patrimoine communal doit être protégé car il porte en lui une grande partie de l'histoire de la commune.

Pour ce faire, la commune a attribué un contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage à l'architecte du Patrimoine, M. Salés, pour la réalisation d'un diagnostic structurel de l'église et l'accompagnement dans la réalisation des travaux de réfection du clocher de l'église.

Les travaux qui vous seront proposés dans un premier temps correspondent à une reprise de la structure du clocher permettant ainsi son l'habillage par le biais de tuiles vernissées, puis un programme de travaux concernant le corps de l'église proprement dit vous seront exposés dans un second temps.

Ce projet sera porté par les deniers de la commune mais aussi par le biais de généreux donateurs, sans oublier le lancement d'un mécénat populaire.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré :

DECIDE

- **D'APPROUVER** le projet de valorisation du patrimoine communal et notamment les travaux de réfection du clocher de l'église.
- **DE DIRE** que les prescriptions techniques et financières seront présentées au conseil municipal très prochainement, après réalisation de l'étude.

Fait et délibéré à Tourrettes, les jour, mois et an que dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulon à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Fait et délibéré à Tourrettes, le jour, mois et an que dessus.



Le Maire,

Camille BOUGE